

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 21 Février 2017

Etaient présents : M. PETIT Jean-Pierre – Maire,  
Mme CABOT Irène – Mme DEMAREST Pascale : Adjointes,  
Mme LALMANT Marie-Françoise – M. BOTTE Michel – M. DEBONNE Eric –  
M. DESER Alain – M. DUPRAY Claude – M. GARNIER Hervé –  
M. HOUEVILLE Daniel – M. HOUISSE Bastien – M. HUBY Jacques –  
M. LEDRAIT Didier formant la majorité des membres en exercice.  
Absents excusés : Mme LECAUDE Fabienne – M. BURETTE Stéphane

Monsieur DEBONNE Eric a été désigné secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 29 Novembre 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **Poursuite de la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols et élaboration du Plan Local d'Urbanisme en cours suite à fusion de la communauté de communes des Portes Nord-Ouest de Rouen, de la communauté de communes du Moulin d'Ecalles, de la communauté de communes du Plateau de Martainville et intégration des communes de Beaumont-le-Hareng, Bosc-le-Hard, Cottévrard et Grigneuseville de la communauté de communes du Bosc d'Eawy**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 151-1 à 153-30 et R. 151-1 à R. 153-22 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> Décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes « Inter-Caux-Vexin » (fusion de la communauté de communes des Portes Nord-Ouest de Rouen, de la communauté de communes du Moulin d'Ecalles, de la communauté de communes du Plateau de Martainville et intégration des communes de Beaumont-le-Hareng, Bosc-le-Hard, Cottévrard et Grigneuseville de la communauté de communes du Bosc d'Eawy) qui précise que cet EPCI exerce notamment la compétence « *Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale* » ;

Vu la Loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, dite Loi Duflot-ALUR, et notamment son article 136 ;

Vu la Loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et notamment son article 13 ;

Considérant que l'article L. 153-9 du Code de l'Urbanisme précise que « *l'établissement public de coopération intercommunale mentionné au 1° de l'article L.153-8 peut décider, après accord de la commune concernée, d'achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un plan local d'urbanisme ou d'un document en tenant lieu, engagée avant la date de sa création, y compris lorsqu'elle est issue d'une fusion ou du transfert de cette compétence. Il se substitue de plein droit à la commune dans tous les actes et délibérations afférents à la procédure engagée avant la date de sa création, de sa fusion, de la modification de son périmètre ou du transfert de la compétence* ».

Considérant que la commune de GRUGNY a prescrit par délibération de son Conseil municipal en date du 14 Octobre 2014 la révision de son Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme ;

Considérant que la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols de GRUGNY et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme est suffisamment avancée ;

Considérant qu'il appartient à la Communauté de Communes « Inter-Caux-Vexin », avec l'accord de la commune de GRUGNY de poursuivre et d'achever cette procédure ;

Considérant que, pour permettre la poursuite de la révision de son Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme, le Conseil Municipal de GRUGNY doit délibérer afin d'en faire la demande auprès de la Communauté de Communes et ainsi signifier son accord ;

Le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal de GRUGNY :

- Sollicite la Communauté de Communes « Inter-Caux-Vexin » afin qu'elle poursuive et achève la révision de son Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme, avec le bureau d'études Espace'Urba ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;
- Dit qu'une copie de la présente délibération sera transmise à la Communauté de Communes « Inter-Caux-Vexin ».

#### **SDE 76 – Déplacement mâts Route de l'Etablissement**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux de restructuration et d'aménagements paysagers des voiries programmés Route de l'Etablissement nécessitent le déplacement de 4 mâts d'éclairage public.

Le Conseil Municipal adopte le projet présenté par Monsieur le Maire et préparé par le SDE76 dont le montant prévisionnel des travaux s'élève à la somme de 8.568.00 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 3.928.00 € TTC.

#### **Dématérialisation des actes transmissibles sur l'application @CTES au titre du contrôle de légalité**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de s'engager dans la télétransmission des actes administratifs et budgétaires au contrôle de légalité,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires

#### **Acquisition d'un photocopieur – demande de subvention**

Le Conseil Municipal ayant décidé de s'engager dans la télétransmission des actes administratifs et budgétaires au contrôle de légalité, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de faire l'acquisition d'un photocopieur avec scan.

Le Conseil Municipal :

- décide de retenir le devis proposé par la société ABR de Mont-Saint-Aignan d'un montant de 3.970.00 € H.T. et 4.764.00 € T.T.C.,

- autorise Monsieur le Maire à présenter une demande de subvention au titre de la DETR pour l'acquisition dudit photocopieur.

### **Ecole – Travaux de mise en sécurisation – demande de subvention**

Pour la sécurisation de l'école communale, Monsieur le Maire expose les différents travaux à envisager et présente les devis :

\* Fermeture par grillage et portillon électrique avec visiophone du passage entre la bibliothèque et les sanitaires :

- Devis : SARL M.C.E. FRERES : 4.139.10 € H.T. – 4.966.92 € T.T.C.

\* Mise place d'une fermeture électrique avec visiophone sur le portillon en maternelle :

- Devis SARL M.C.E. FRERES : 2.466.86 € H.T. – 2.960.23 € T.T.C.

\* Installation d'un système de surveillance visuel et sonore anti intrusion dans l'école :

- ADS Sécurité : 3.396.00 € H.T. – 4.075.20 € T.T.C.

Les membres du Conseil Municipal décident les travaux de sécurisation de l'école, acceptent les devis présentés pour un montant total de 10.001.96 H.T. – 12.002.35 € T.T.C.. Pour le financement de cette opération, des subventions aux taux les plus élevés possibles seront sollicitées auprès des différents partenaires.

### **Rénovation toiture de l'église – demande de subvention**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, suite aux dernières tempêtes, la toiture de l'église a subi des dégâts importants. Des réparations ont été effectuées pour pallier au plus urgent, mais vu l'état de vétusté, des travaux de rénovation de la toiture de l'église pour la partie située en dessous du clocher et du « fut » doivent être envisagés.

- Le Conseil Municipal acquiesce et charge Monsieur le Maire de demander une subvention auprès des différents partenaires.

### **Informations et questions diverses**

\* la fontaine de la maternelle ne fonctionnant plus, elle a été remplacée par 4 lave-mains,

\* cantine : suite au passage du service vétérinaire, quelques anomalies ont été signalées, la principale étant la taille insuffisante du four. Après étude des devis présentés, le Conseil Municipal décide l'achat d'un four de remise en température 10 niveaux et de retenir le devis proposé par l'E.U.R.L. G'Froid de St Pierre les Elbeuf d'un montant de 3.090.00 € H.T. – 3.708.00 € T.T.C.

\* dégradation des bornes éclairage public devant la Mairie : remboursement de la totalité du devis de remplacement par l'assurance des responsables.

\* projet ad'apt : cette année peu de travaux à réaliser :

- pose de panneaux de signalisation pour les places de parking réservées aux personnes handicapées

- projet d'acquisition d'une rampe mobile pliable

\* Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière : subvention pour partage de la voirie

\* Elections présidentielles des 23 Avril et 07 Mai 2017 : le bureau de vote sera ouvert de 8 heures à 19 heures.

- \* M. MOLKOU : proposition de confection d'un livret sur l'histoire de la commune
- \* M. HOUISSE Bastien : demande d'aménagement de l'emplacement de l'ancienne station d'épuration en parking. La commission des travaux étudiera cette demande.
- \* restructuration et aménagements paysagers des voiries : la commission d'appel d'offres se réunira afin d'étudier l'avenant proposé par le bureau d'études FOLIUS/INGETEC.
- \* M. HUBY Jacques demande où en est le projet concernant la maison de Melle MALAS :  
Les architectes du CAUE sont venus sur place – nous attendons leur rapport
- \* M. DEBONNE Eric : problème de vitesse excessive route de Dieppe

Séance levée à 20 heures 30